

Ah ! La belle escalade !

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 50

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

„PUBLICITAS“

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 14 décembre 1918. — Une régente tarabustée (L. Mogeon). — Autour du Rhin (L. Jaton). — Ah! la belle Escalade. — Les vieux poètes. — Ges « poison » de gosses (Octave D.). — Lo café (L. Favrat). — Mots d'enfants (B. Jaquet-Cerez). — Adieu à la terre helvétique. — La solution du problème. — Feuilletton : La Bibliothèque de mon oncle, par R. Tœpffer (suite).

UNE RÉGENTE TARABUSTÉE

Ce n'est pas sans crainte que nous abordons ce sujet. Il y a des membres du corps enseignant qui n'aiment pas beaucoup qu'on leur rappelle les époques révolues où leur situation matérielle était rien moins que reluisante. Il fallait se contenter de peu. Il est vrai que le confortable d'alors était bien mince en comparaison des exigences de celui d'aujourd'hui, mais il est bien entendu que les revendications actuelles demandent le nécessaire et non le superflu. Cela dit, nous nous permettons de conter une histoire véridique, qui renferme quelques détails susceptibles de retenir l'attention des amis — ils sont nombreux — du passé.

Le 20 août 1799, la Chambre de régie de Lausanne répond à une lettre que lui a adressée la Chambre administrative au sujet de la régente des pauvres, qui occupe un appartement pour elle et ses élèves à l'Hôpital de la Mercerie. On a besoin de cet appartement pour y installer une pharmacie militaire. La Chambre de régie est disposée à entrer dans ces vues, à condition que la régente sera indemnisée pour ses frais de déménagement, et qu'elle aura le temps nécessaire pour y procéder. Du reste, le bâtiment de l'Hôpital est à vendre. Si la Nation ne l'achète pas, il faut tout au moins qu'elle verse un loyer. En principe, la Chambre administrative est d'accord : elle attend qu'on lui formule un prix.

Le lendemain, on lit une lettre du citoyen docteur Verdeil, médecin en chef et inspecteur général du service de santé de l'armée helvétique. On lui avait demandé son avis. Il répond qu'il n'y aura aucune dépense à faire pour l'établissement d'une pharmacie à l'Hôpital, que cela constituera une grande économie pour la république ; on dispose déjà de presque tous les vases et ustensiles ; il y a une petite provision de remèdes. Le médecin en chef de l'armée procurera d'ailleurs tout le nécessaire, au fur et à mesure des besoins. Pour le moment, il ne s'agit que de faire des tablars dans une chambre. La Chambre administrative admet ces propositions, qui devront être exécutées au plus tôt. La régente sera invitée à dire quel est l'appartement qu'elle désire. On lui indique, pour le voir s'il lui convient, un appartement libre au 2^{me} étage, chez le citoyen Roulet, habitant au bas de la Mercerie, et consistant en trois chambres. Le bureau des domaines a examiné cet appartement, qui lui paraît approprié ; prix de location : onze louis et demi. Le 27 août, l'accord intervient. La régente est du reste entrée dans ce nouvel appartement le 23 août. Le bail va jusqu'à la Saint-Jean 1800. Mais voici

que, le 31 août, le ministre de la guerre, prévenu, un peu tard semble-t-il, fait savoir que vu le peu de troupes qui seront sur pied, il est superflu d'établir une pharmacie à l'Hôpital, que le déplacement de la régente était inutile et que par conséquent il refuse de payer son loyer au bas de la Mercerie.

Le 17 septembre, l'administration approuve la note fournie pour le déménagement de la régente, note se montant à quinze livres. Le bureau des finances est chargé « de tirer un bon lorsqu'on aura de l'argent. »

Le 8 octobre, Verdeil donne connaissance de la lettre qu'il a adressée au ministre de la guerre pour lui expliquer les raisons militantes en faveur de l'établissement d'une pharmacie à l'Hôpital. Le ministre persiste dans son refus, il ne veut entendre parler ni d'une pharmacie, ni d'un nouveau local pour la régente, estimant d'ailleurs que c'est à la Municipalité qu'incombe le soin de régler ces deux affaires connexes. Devant cette observation, la Régie entend que la Nation lui paie au moins un loyer de 1200 livres pour les locaux occupés par les militaires à l'Hôpital de la rue Mercerie, attendu qu'ils y prennent les trois quarts de l'espace réservé habituellement aux civils, qu'il a fallu y réserver « quelques chambres de force » et y loger « quelques malheureux sans ressources, et sans communautés, auxquels il arrive des accidents graves. » On informera de tout cela le Directoire exécutif, qui voudra bien délimiter en cette occasion les compétences de la Chambre administrative.

Le bureau des finances ayant, sur ces entrefaites, trouvé l'argent nécessaire, expédie un bon de 15 livres à la régente pour la rembourser de ses frais de déménagement.

Enfin, le 30 octobre, le ministre de l'intérieur annonce que le Directoire exécutif a approuvé l'emplacement choisi par le médecin en chef pour la pharmacie, dont l'installation va se faire et que la Nation se chargera de payer le loyer de la régente des pauvres. Il envoie en même temps, payable à vue, une traite de 100 livres sur le receveur général, tout en demandant s'il n'est pas possible d'obtenir une diminution du loyer, ce à quoi la Chambre administrative répond qu'il n'y faut pas songer, « vu qu'il faut un appartement un peu grand pour l'école d'un grand nombre d'enfants. »

Et voilà comment, après bien des tergiversations et des petits marchandages, la citoyenne Amaron, — car c'est d'elle dont il s'agit, — put se loger et faire sa classe au bas de la rue Mercerie, maison Roulet, au 2^{me} étage. Qui eût dit alors qu'un siècle après, le respectable hôpital servirait encore d'asile à l'un des établissements, — nous ne dirons pas bâtiment — d'instruction secondaire dont nous sommes le plus fiers !

La substance de ces lignes est empruntée au registre des séances de la Chambre administrative vaudoise.

L. MOGEON.

AUTOUR DU RHIN

Nous avons reçu la lettre que voici.

« Berne, le 4 décembre 1918.

COMME suite à votre article sur le Rhin, publié dans le dernier numéro du *Conteur*, il est juste de rappeler « Notre Rhin » de Eugène Rambert, écrit après une soirée où l'on avait lu le *Rhin allemand* de Becker et la réponse de Alfred de Musset. »

Le Rhin que vous chantez dans vos vers fratricides Ce Rhin, fantôme impur, vieille divinité, Qui n'a jamais lavé son lit ensanglanté, Le Rhin des conquérants et des vautours avides, — Qu'il soit à vous, qu'il soit à nous !

Notre Rhin, libre enfant, frère jumeau du Rhône, Sur l'Alpe en son berceau, n'a que des rêves d'or ; Il est fier, il est libre, il est jeune, il est fort ; Le sang n'a pas souillé les fleurs de sa couronne ; — Il reste à nous, toujours à nous !

Veuillez agréer, Messieurs les Rédacteurs, mes civilités empressées. — LS JATON.

AH! LA BELLE ESCALADE!

IL y a eu, jeudi, 316 ans que les Genevois reportèrent, sur le prince de Savoie, la fameuse victoire de l'Escalade. C'était dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602. Nos chers confédérés du bout du lac célèbrent fidèlement et joyeusement ce glorieux anniversaire, et nous nous associons chaque fois de tout cœur à leur juste joie.

On sait que la journée de l'Escalade est commémorée, dans le temple de St-Gervais, par un monument élevé, à l'aide d'une souscription nationale, sur le caveau qui renferme actuellement les restes des victimes de cette action d'éclat.

Ce monument consiste en une table de marbre noir, surmontée d'un fronton appuyé sur deux colonnettes. Sur la table on lit ces mots :

POST TENEBRAS LUX

A la mémoire de

JEAN CANAL	ABRAHAM DE BAPTISTA
LOUIS BANDIÈRE	MARTIN DE BOLO
JEAN VANDEL	DANIEL HUMBERT
LOUIS GALLATIN	MICHEL MONARD
PIERRE CABRIOL	PHILIPPE POTEAU
MARC CAMBIAGUE	FRANÇOIS BOUSEZEL
NICOLAS BOGUERET	JEAN GUIGNET
JACQUES MERCIER	JACOB PETIT

GIRARD MUSY

tombés le 12 décembre 1602 en défendant les murs de Genève.

Plus bas, sur le socle, on lit :

Le 12 décembre 1895

les Genevois ont transféré au pied de ce monument les restes des glorieuses victimes de l'Escalade.

Dans le fronton est un écusson aux armes de Genève.

Le monument commémoratif du temple de St-Gervais fut inauguré en mars 1896. M. le conseiller fédéral Gustave Ador, qui était alors

président du conseil d'Etat de Genève et qui vient d'être élu président de la Confédération pour 1919, prononça, à cette occasion, un éloquent discours, dont voici un passage :

« Les souvenirs de l'Escalade, chers à tout cœur genevois, sont de ceux qui peuvent se célébrer sans arrière-pensée aucune. Les adversaires contre lesquels nos pères défendaient, en 1602, l'indépendance de la cité sont aujourd'hui des amis, qui savent qu'en célébrant la mémoire de nos ancêtres, aucun sentiment quelconque d'hostilité ne nous anime.

« Il est bienfaisant et salutaire, a ajouté M. Ador, de se recueillir parfois pour plonger un regard dans le passé, pour y chercher d'utiles enseignements et des directions. L'histoire est une grande éducatrice; il n'en est pas de plus reconfortante, qui élève plus les cœurs, que celle de la République de Genève. Elle nous apprend qu'il ne faut jamais perdre courage; que l'union des citoyens dans un commun amour de la patrie fait la force même des plus faibles, que le citoyen se doit tout entier à son pays, que les libertés politiques ne se conservent qu'au prix de sacrifices, de dévouement et d'abnégation. Souhaitons que les hommes de la génération actuelle, qui ont devant eux de si grandes et si belles tâches à remplir, comprennent toujours mieux que c'est en s'inspirant des sentiments élevés qui animaient nos pères qu'ils serviraient le plus utilement la patrie. »

Après ce discours, le public a défilé devant le monument pendant que la Fanfare municipale jouait l'hymne national suisse.

LES VIEUX POÈTES

Eve et le serpent.

Le perfide serpent par ses flatteurs discours,
Fit tant qu'Eve commit la faute la plus lourde :
Ah ! quel bonheur pour nous si l'auteur de nos jours
Eût créé l'un muet, ou formé l'autre sourde.

COCQUARD.

Ne pressons rien.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais toutefois ne pressons rien :
Prendre femme est une étrange chose,
Il faut y penser mûrement.
Gens sages, en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y songer toute sa vie.

MAUCROIX.

Le brutal.

Batte sa femme de la sorte,
Sous tes pieds la laisser pour morte,
Et d'un bruit scandaleux les voisins alarmer,
Tu vas passer pour un infâme.
Compère, l'on sait bien qu'il faut battre sa femme ;
Mais il ne faut pas l'assommer.

CAILLY.

La femme du moribond.

Un boucher moribond, voyant sa femme en pleurs,
Lui dit : « Ma femme, si je meurs,
Comme à notre métier un homme est nécessaire,
Jacques, notre garçon, ferait bien ton affaire :
C'est un fort bon enfant, sage, et que tu connais ;
Epouse-le, crois-moi, tu ne saurais mieux faire ! »
— Hélas ! dit-elle, j'y songeais.

BARATON.

Epitaphe.

Ci gît ma femme. Ah ! qu'elle est bien,
Pour son repos et pour le mien !

CES « POISON » DE GOSSÉS

L'AUTRE jour, il y avait grand émoi dans la principale rue du village : attroupement, vociférations, menaces, etc. Le garde-champêtre conduisait par l'oreille deux mauvais garnements qui s'étaient avisés, au sortir de l'école, d'aller sonner à la porte de Mlle N., ancienne commerçante retraitée, et ensuite de prendre la poudre d'escampette.

« Pensez donc quelle audace !... Cela mériterait... »

— Parfaitement, pour le moins trois jours de cachot, au pain et à l'eau.

— Il faudra dans tous les cas que Monsieur le syndic les envoie aux « Croisettes ».

— Eh bien oui, ajouta la monitrice de l'école du dimanche, de nos jours, il n'y a plus d'enfants !... Ils ne pensent qu'à commettre de vilaines actions malgré les exhortations qu'on leur prodigue chaque dimanche. Il y a trois semaines, l'un de ces petits vauriens ne s'est-il pas avisé de venir cueillir une baguette dans le bosquet de mon jardin, là, sous mes fenêtres. Il a du reste été puni comme il le méritait, je me suis plainte à M. le régent.

— Ah ! de notre temps, soupira Léon, le boursier communal, on était tout de même mieux élevés; nos parents ne nous permettaient pas de faire des niches et on était mieux tenus à l'école.

Telle est la petite scène à laquelle j'assistais en passant dans le village de S. et tout naturellement, en continuant philosophiquement mon chemin, je tâchai de me souvenir ce que nous étions de notre temps, c'est-à-dire lorsque nous étions enfants.

Oh ! n'allez pas croire que nous allions sonner aux portes ! du reste une seule maison du village possédait en ce temps-là une sonnette d'entrée; nous n'y allions pas, et pour cause ! Nous nous bornions tout au plus à arroser copieusement de gros cailloux le chien attaché à la porte de la maison, lequel ne pouvait se défendre qu'en nous montrant ses énormes crocs menaçants.

Ah ! de notre temps, les belles parties se faisaient surtout en hiver, par la neige. Un édit de M. le régent et de la Commission d'école voulait que nous fussions rentrés dans nos demeures à 6 heures du soir; aucune exception n'était admise; mais que de contrebande ! Le théâtre de nos exploits et le but de nos entreprises était surtout « la Cheminée de la Claudine » comme on l'appelait alors. Il est vrai que cette cheminée par sa forme et par sa situation, semblait tout spécialement faite pour recevoir nos boules de neige; ah ! que nous étions heureux lorsque celles-ci pouvaient en atteindre l'orifice; alors, nous nous enfuyions, poursuivis par la pauvre vieille en ébullition. Une enquête dirigée par M. le régent ou par M. le pasteur n'aboutissait naturellement à aucun résultat.

Et lorsque nous allions heurter à la fenêtre du « Moneur » !.. (on appelait ainsi un vieux et pauvre bonhomme qui avait rendu de nombreux services à la société, mais qui était resté pauvre et qui ne demandait qu'à vivre en paix). Quelquefois même un carreau de la fenêtre volait en éclats et toute la bande détalait.

Et encore, les premiers salutistes apparus « au Verdun » que n'eurent-ils pas à souffrir ! et combien de fois durent-ils supporter les invectives des gamins de notre temps.

Il est vrai que parfois, on se faisait prendre en flagrant délit, mais la punition n'était pas très forte et dans tous les cas jamais en rapport avec la faute commise, etc., etc.

Ayons le courage de l'avouer : de notre temps, nous n'étions guère meilleurs et peut-être même plus mauvais que les gamins d'aujourd'hui ! Sachons donc ne pas être trop sévères pour leurs petites peccadilles qui doivent souvent nous amuser plutôt que nous fâcher.

OCTAVE D.

La livraison de décembre 1918 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE et REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Paul Sirven. Lecomte de Lisle. — C. Delay. Le bolchévisme et l'Okhrana. — Eden Phillpotts. La ferme de la Dague. Roman. (Neuvième et dernière partie.) — Okakura Kakuzo. Le livre du thé. (Quatrième et dernière partie.) — D. Baud-Bovy. Des Cyclades en Crète, au gré du vent. (Se-

conde partie.) — Vahiné Papaa. Croquis africains. — Frédéric Barbey. La guerre en Belgique il y a deux siècles. (Seconde et dernière partie.) — Chroniques allemande (Antoine Guillard); suisse romande (Maurice Milioud); scientifique (Henry de Varigny); politique (Ed. Rossier). Table des matières du tome XCII. Revue des livres.

La Bibliothèque Universelle paraît au commencement de chaque mois par livraison de 200 pages.

LO CAFÉ

ENTRA ! lé fenné baiwan lo café, eintra pi,
Câ po cein jamé nion n'a pu lè déreindzi.
Crâio que s'on criav'au fû ! la maison

[bourlé !]

To lo premi, ma fâi, sovèran lè z'écouallé,
Et ellia qu'arâi lo mî de preiseince d'esprit
Preindrâi la cafetière et lo po au lassi.
Cousena, se vo pliîé, allein, on écoualetta,
Teni, dépatzi-vo. — Grand massi, pas'na gotta —
— Martze-t-on su on pi, cousena, dité dan !
— Allein, po lo respè, mâ ne vû rein de pan
— On écoualetté onco, cousena — Mâ, que crâio,
Cousena, vo volliâi me tormeintâ. Lo vâio,
F'èin aré trau délaou. — Min de elliau complimein,
Cein qu'é bon va pè trâi — Se vo volliâi, allein !
— On écouallett' onco. — Na, na, verabliamein,
Cein me farâi chautâ — Bah ! lei a bin onco
Quôque petit catzet de vouido; vaide-vo,
Ne lâi pau cazu rein dedein elliau z'écoualetté.
— Na, na, ie ne vû pas. — Vouâiti que san

[petiouté]

— Allein puisque lo fô. — Cousena, sein façon,
On écoualett' onco. — Po stu iâdzo l'è bon
Sindiqua, ie foudrâi po cein, itre on bosset
Câ de melliau café, ne s'èin bâi rein nioucet
Vo lo dio — Eh bin ! dan, se fô vo crâio onco...
I'èin é trau, i'èin é trau ! j'èin è bin bu on pot.
— Vo fâ-te, câ métitre ? — O po cein na, cousena,
To l'èinvè, câ mé mô à la tîl'â, l'estoma,
Mè lè fâ ti parti — Lé justamein po cein
Que voz'èin vu bailli onco iena — Pe rein !
Ora, escûsâ-mé, i'èin é prau po on iâdzo —
Allein, teni — Pe rein ! — Po la santé ! corâdzo !
— Adan ne porrè pâ vo refusâ, cousena,
— On écoualett' onco, teni, pe rein qu'è iena.
Ma fion ! po la vèreta, i'èin é dza tan qu'au cou
— Bah ! bah ! vo badenâ, vo z'èin âi bu se pou.
— Vâi ma quinna besson, dau lassi et dau sucro
Et pu dei petits pans, et pu onco dau bûro
Peinsâ tâi ie porrè mé grisâ à la fin
— No vollein asséyi, po mi j'amèré bin
Vo vère gris' on iâdzo. Fède-mé ci pliîési
— L'è voutra fôt' au mein, se fô ne pu me teni,
— On écoualett' onco — Oh ! quand l'è prau

[l'è bon]

Sat écoualetté fan, que crâio, ôquié dé rion.
Na on battiau ma fai, n'èin bérâi pas atan
— Vo ne parterâi pâ, sat écoualetté fan
On compto q'n'è pâ rion, vo ne drumira pa
Mâ vâio, lo café s'è on bocon trobbliâ.
Lisette refa z'èin, mâ dité vollein no
Cousena ein refère et ein rebairo onco ?
Ie peinois bin que na, n'èin ein pas bu se pou
Câ la vretâ sâi dete, ein è bin tan qu'au cou.
L. FAVRAT.

MOTS D'ENFANTS

Nous avons reçu la lettre que voici :

Mon cher Conteur,

IL est des propos d'enfants qui ont une saveur originale. Je me permets de t'envoyer deux mots d'une petite fille de trois ans et quelques mois; peut-être amuseront-ils d'autres enfants plus grands qui te lisent, gentil Conteur.

« Le jour où nos braves soldats mobilisés passaient à travers Montreux, les uns en tram, en chars, même en bateau, et beaucoup plus encore à pied, une petite fille, arrivant de la campagne, sautillait, joyeuse de tout le va et vient sur un trottoir de la Rouvenaz, toute pavoisée. Soudain, une trépidation s'entend, et, en coup de vent, passe un side-car où l'enfant aperçoit deux militaires. Elle s'arrête, surprise, puis